

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Faure

<https://www.cadre21.org/membres/79c55fea80e2cbb4c3036f26>

Date d'obtention : 2020-11-19 17:52:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre la demande de l'élève. Récupérer des informations par étapes. Etre toujours vigilant et à l'écoute tout au long de notre rencontre car dans certaines situations, il est obligatoire d'arrêter la rencontre ou la collectes de données pour ne pas nuire à la situation. S'il y a lieu aviser le policier école. S'il y a lieu confisquer l'appareil électronique.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toutes les situations seront différentes. Nous devons être très vigilants car un simple détail peut changer tout le déroulement qui suivra.

On doit bien réfléchir avant de passer d'une étape à l'autre.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois qu'un bon début d'intervention sera le moment le plus important. D'avoir le meilleur ordre possible pour avoir les meilleurs résultats.